

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

Délibération n°2018-11-11 : Vœu de la majorité municipale relatif au SIOM

Nombre de conseillers
en exercice : 39

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué par M. le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Grégoire de LASTEYRIE, Maire.

Présents et
représentés : 39

Date de convocation :
13 novembre 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Grégoire de LASTEYRIE, Maire, M. Hervé PAILLET, Mme Véronique LEDOUX, Mme Catherine VITTECOQ, M. Jean-Pierre MADIKA, M. Mokhtar SADJI, Mme Marie-Christine GRAVELEAU, M. Dominique POULAIN, Mme Dieynaba KAMARA, M. Pierre COSTI, M. Leonardo SFERRAZZA, M. Jean-Yves SIRE, M. Guillaume CARISTAN, adjoints, Mme Michelle CHENIAUX, Mme Régina LAHUTTE, Mme Marie-Françoise POULAIN, M. Ahmed BELHAMZA, M. Gilles CORDIER, Mme Caroline SORIAUX, Mme Isabelle BARON, Mme Marion VEDRINE, M. Lionel TETU, Mme Meriem GAFSI, Mme Fatna FARH, M. André BIASI, M. Eric HOUET, M. Gilles CARADEC, M. Yves MARIIGNAC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, M. Michel ROUYER, Mme Frédérique DUMONT, M. Philippe RADIX, Mme Chrystel LEBOEUF, Mme Joëlle PINNA, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Catherine LE COSSEC (Pouvoir Mme Michelle CHENIAUX), Mme Ludivine DELANOUE (Pouvoir M. Dominique POULAIN), M. Nicolas MOTTE (Pouvoir M. Hervé PAILLET), M. Alexandre HUYNH-VAN ESCANDE (Pouvoir Mme Catherine VITTECOQ), conseillers municipaux.

Mme Régina LAHUTTE est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Délibération n°2018-11-11 : Vœu de la majorité municipale relatif au SIOM

Le SIOM de la Vallée de Chevreuse a attribué en septembre 2018 un marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur 17 communes du territoire. C'est la société SEPUR qui a obtenu ce marché au terme d'un appel d'offres lancé en novembre 2017.

Conformément à la convention collective nationale des activités du déchet du 11 mai 2000 (annexe 5, modifiée par l'avenant 53) et aux dispositions du cahier des charges, la société SEPUR a l'obligation de reprendre le personnel de l'entreprise sortante (société OTUS).

Depuis le 1^{er} novembre 2018, date de démarrage de ce nouveau marché, le personnel de collecte attaché au site de VILLEJUST a entamé une grève illimitée qui porte sur les conditions de transfert du personnel vers le nouvel opérateur.

L'absence de collecte des déchets à Palaiseau pénalise l'ensemble des usagers de notre ville, engendre des problèmes d'hygiène publique et dégrade la qualité et la propreté de l'espace public.

Ce blocage du service public ne peut plus durer. Ce sont les citoyens et les villes qui sont pris en otage et qui pâtissent de cette situation.

Le conseil municipal de Palaiseau demande donc que les activités de collecte puissent reprendre au plus vite afin de garantir la continuité de ce service public essentiel.

Dans cet objectif, des clarifications sur les revendications et sur l'avancée des négociations sont aujourd'hui indispensables.

Pour sortir au plus vite de cette crise, le conseil municipal de Palaiseau demande donc à la société SEPUR et à la CGT :

- de transmettre aux communes concernées l'ensemble des éléments portant sur l'évolution des conditions de travail du personnel (en termes de rémunération, de temps de travail, etc.) ;
- de renouer le dialogue et de relancer au plus vite les négociations ;
- de reprendre dès cette semaine les collectes, le temps d'aboutir à un accord.

ADOPTÉ PAR 29 VOIX POUR (M. Grégoire de LASTEYRIE, Maire, M. Hervé PAILLET en son nom et en celui de M. Nicolas MOTTE, Mme Véronique LEDOUX, Mme Catherine VITTECOQ en son nom et en celui de M. Alexandre HUYNH-VAN ESCANDE, M. Jean-Pierre MADIKA, M. Mokhtar SADJI, Mme Marie-Christine GRAVELEAU, M. Dominique POULAIN en son nom et en celui de Mme Ludvine DELANOUE, Mme Dieynaba KAMARA, M. Pierre COSTI, M. Leonardo SFERRAZZA, M. Jean-Yves SIRE, M. Guillaume CARISTAN, adjoints, Mme Michelle CHENIAUX en son nom et en celui de Mme Catherine LE COSSEC, Mme Régina LAHUTTE, Mme Marie-Françoise POULAIN, M. Ahmed BELHAMZA, M. Gilles CORDIER, Mme Caroline SORIAUX, Mme Isabelle BARON, Mme Marion VEDRINE, M. Lionel TETU, Mme Meriem GAFSI, Mme Fatna FARH, M. André BIASI)

10 ABSTENTIONS (M. Eric HOUET, M. Gilles CARADEC, M. Yves MARGNAC, Mme Anick MELLINA, M. Matthieu PASQUIO, M. Michel ROUYER, Mme Frédérique DUMONT, M. Philippe RADIX, Mme Chrystel LEBOEUF, Mme Joëlle PINNA)

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le
Et de sa publication le

Pour extrait conforme,

Palaiseau, le 19 novembre 2018



Le Maire,
Conseiller régional d'Ile-de-France

Grégoire de LASTEYRIE

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.